

# LE MÉCANISME TOTALITAIRE DE LA SECTE

## INFLATION DES GOUROUS, JUSTICE ET POLITIQUE

### L'inflation des gourous - La justice avance doucement

par Jean-Marie DINH

*"Certains pensent que lorsque l'adepte entre dans une secte il est libre. Mais en réalité, il ne sait pas où il met les pieds. Il ignore qu'il entre dans une explication globale du monde et de lui-même. Le gourou renverse le système des valeurs en faisant croire à l'adepte qu'il est lui-même l'esclave de ses propres déterminismes personnels. Le gourou dit : j'ai la méthode. Pour que tu puisses te libérer de toi-même, il faut que tu me suives." Jean-Pierre Jouglà*

### Éclairage

#### Fléchissement politique

En quittant Matignon, le dernier jour, Jean-Pierre Raffarin a rendu une circulaire sur laquelle on lit qu'il ne faut plus faire référence à la liste des sectes comprises dans le rapport parlementaire de 1996, plutôt étonnant... La Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS) a été transformée il y a trois ans, en MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), ce qui dénote un amoindrissement de l'intérêt de l'Etat pour le phénomène sectaire. On ne parle plus des sectes mais seulement de leurs dérives. Pourtant le groupe sectaire peut compter quelques dizaines d'adeptes allumés comme il peut se révéler en tant que multinationale avec plusieurs centaines de milliers de membres comme la scientologie ou prendre corps en tant que parti politique comme la Soka Gakkai japonaise. D'où l'intérêt de l'observer sous l'angle politique. " En tant que structure politique le mécanisme en jeu est un mécanisme totalitaire, analyse Jean-Pierre Jouglà, " *Le chef du groupe n'a pas d'autre légitimité que celle qu'il se donne lui-même. Il concentre entre ses mains l'ensemble des pouvoirs que Montesquieu nous a appris à séparer pour avoir une véritable démocratie.*" Pouvoir judiciaire, pouvoir de nomination, pouvoir économique (1). (Moon a créé sa monnaie), création de système policier, d'une armée (la scientologie). La secte du XXIème siècle se construit comme une structure étatique qui se confronte aux valeurs républicaines de notre état de droit. Et ce phénomène est loin d'être farfelu. " *L'éclairage politique du système sectaire permet de comprendre les dérives actuelles du système républicain. Ce qui me chagrine le plus dans les propos tenus par Sarkozy sur la religion ce n'est pas d'inciter les religions à s'occuper de la chose publique, c'est de voir des hommes d'état aller chercher une légitimité dans la sphère du religieux. Ce qui démontre que leur propre légitimité, celle du suffrage universel, est en train de perdre du sens. C'est là que le phénomène sectaire peut apporter un éclairage sur le danger que représente la recherche d'un autre fondement à la légitimité républicaine que celle de l'élection "* JM. Dh

- (1) Jean-Pierre Jouglà précise que la séparation des pouvoirs souhaitée par Montesquieu s'entend de la séparation du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, et que le gourou s'arroge les attributs régaliens propres à chaque structure étatique.

Avoué à Montpellier et ancien avocat, Jean-Pierre JOUGLA est aussi vice-président de l'Union nationale des associations de défense de la famille et de l'individu (UNADFI). Il évoque la montée en puissance du phénomène sectaire dans un monde où la déliquescence du politique sert de tremplin aux vendeurs

**vertigineux d'irrationnel.**

### ***Jean-Pierre Jouglu, qu'est-ce qu'une secte ?***

On s'entend généralement pour dire qu'il n'y a pas de définition juridique de ce qu'est une secte. En réalité il y en a une depuis la loi Abou Picard du 12 juin 2001 qui consiste à définir la secte comme le lieu où se crée une situation d'assujettissement entre les adeptes et le chef du groupe. Cette situation se met en place à travers la doctrine du groupe.

### ***A priori, on ne la distingue pas des groupuscules mafieux ou extrémistes religieux ?***

Le groupe mafieux n'a généralement pas de doctrine, les groupes " extrémistes " peuvent effectivement en avoir une et entrer dans un fonctionnement de type sectaire. On peut distinguer l'emprise sectaire de l'emprise religieuse à travers la nature de l'emprise. Celle du gourou est une emprise globale. Ce qui ne veut pas dire que les religions soient à l'écart de dérapages de type sectaire.

### ***Peut-on parler de produit spirituel, de marché, voire de phénomène de consommation à propos des sectes ?***

Les Allemands utilisent le terme de psycho-market. En France, la dimension spirituelle représente à peu près 50% du marché sectaire. C'est un aspect du paysage, mais depuis une quinzaine d'années d'autres secteurs ont émergé. En particulier dans le monde du développement personnel, de la formation en entreprise et surtout dans le monde de la santé : tout ce qui est thérapie parallèle, thérapie de type " new age " est devenu un des supports sectaires les plus importants. Il existe au demeurant, une interpénétration entre les diverses sphères. Par exemple, la plupart des adeptes du Temple solaire sont entrés non pas en fonction de croyances spirituelles mais essentiellement parce qu'ils étaient attirés par les conférences du médecin homéopathe Luc Jouret qui était le représentant de commerce de la secte. C'est après avoir atteint une relation de confiance que se met progressivement en place le substrat d'ordre spiritualiste. Si celui-ci avait été exprimé au début, il aurait fait fuir les gens en courant.

### ***Où s'arrête la liberté de croyance et où commence la manipulation ?***

La manipulation est essentielle dans le phénomène sectaire. Elle se met lentement en place dans le temps. Après la phase de séduction au moment où les barrières tombent petit à petit, l'épuisement physique se met en place. Les pratiques utilisées sont simples. Qu'il s'agisse de la privation de sommeil, sous le prétexte de réveil nocturne pour être en contact avec des entités ou des énergies ; de la privation d'aliments, sous le prétexte de se purifier ; de la privation de penser, sous prétexte que la pensée du gourou est complète à tel point qu'il n'est plus utile d'aller chercher ailleurs ; sous l'aspect de la privation de liens affectifs, coupure avec la famille et les anciens amis. Tous ces affaiblissements permettent la manipulation mentale. L'adepte devient un vrai adepte quand il n'a plus accès à l'esprit critique, à la remise en question, à la liberté. Certains pensent que lorsque l'adepte entre dans une secte il est libre. Mais en réalité, il ne sait pas où il met les pieds. Il ignore qu'il entre dans une explication globale du monde et de lui-même. Le gourou renverse le système des valeurs en faisant croire à l'adepte qu'il est lui-même l'esclave de ses propres déterminismes personnels. Le gourou dit : j'ai la méthode. Pour que tu puisses te libérer de toi-même, il faut que tu me suives

### ***Ce renforcement du pouvoir sectaire dans la société semble modérément freiné ; est-ce lié à l'infiltration ?***

Le groupe sectaire peut être un moyen de faire passer des idées politiques. L'exemple type c'est Moon, financé par la CIA dans la lutte contre le communisme. Le second aspect de l'infiltration concerne la volonté des sectes de conquérir le politique ou les lieux de décision. L'exemple type : Ron Hubbard, le doctrinaire de la scientologie. Au nombre des objectifs on trouve celui de pénétrer tous les lieux de décision, tous les lieux clés de l'industrie ou de la politique. L'illustration que nous donne aujourd'hui

Tom Cruise, reçu par un ex-ministre des finances (aujourd'hui à l'intérieur), donc des cultes, n'est pas anodine. Même si ce ministre s'est défendu en disant qu'il n'avait pas parlé de scientologie mais de cinéma, Tom Cruise, lui, a reconnu qu'il avait parlé de scientologie. Il était venu pour ça. Il a remis ça à Marseille il y a une quinzaine de jours où il s'est fait remettre des mains de Mr Gaudin la médaille de citoyen d'honneur de la ville. Au-delà de l'infiltration on n'est là dans la recherche de légitimité et de banalisation.

### ***La loi About-Picard permet-elle un contrôle suffisant?***

Le texte comprend plusieurs volets, le premier, qui a été repris dans le code pénal, réprime l'abus frauduleux de l'état de faiblesse concernant les personnes mises en état de sujétion. Il présente le mérite de combler un vide juridique et permet de sanctionner les sectes sans se limiter à l'escroquerie financière et aux dérapages sexuels liés à l'abus de pouvoir du gourou.

La seule difficulté c'est d'appliquer cette loi. Le second volet de cette loi permet de dissoudre un groupe sectaire qui aurait fait l'objet de deux condamnations pénales définitives. Pour l'instant il n'y a pas eu de décision, ce qui est normal puisqu'il ne peut pas y avoir de condamnation sur la base d'une loi qui n'existait pas au moment où les faits ont été réalisés. La justice avance tout doucement.

### ***Quel travail peut-on entreprendre en amont pour rendre les personnes moins vulnérables ?***

Il faut que l'opinion publique reste sensible. Et au-delà, former tous les acteurs de la vie sociale. Un nombre important de décisions de justice capotent sur la base de rapports d'experts mal faits. Les magistrats sont formés mais, à raison de quatre jours par an pour une soixantaine de magistrats, c'est une goutte d'eau dans un océan. La formation nécessite une volonté politique qui semble aujourd'hui faire défaut.

### ***Quel conseil donneriez-vous aux personnes ayant des proches impliqués dans une secte ?***

Sortir quelqu'un c'est quasiment impossible. La décision doit être prise par la personne qui est dans la secte. Elle ne peut venir que par le biais de la réflexion. La plupart du temps elle va se déclencher sur la base d'éléments qui pour les gens de l'extérieur semblent anodins. L'adepte est habitué à avoir une confiance totale dans le gourou. Lorsque le gourou se trompe sur un détail qui n'a aucune importance en soi, cela peu éveiller chez l'adepte un début de remise en question. Un doute au bout d'une pelote. Et l'adepte dans son coin va tirer le fil. Donc il faut que son entourage reste en contact avec lui avant que l'adepte rentre dans la secte. Qu'il se garde des jugements de condamnation qui ne font que renforcer l'emprise ! Si une ouverture se présente, il faut que l'adepte sache qu'il peut compter sur son ancien entourage. Il faut aussi que les familles ou amis apprennent à comprendre la secte dans laquelle leur proche est rentré pour avoir une explication sur ses comportements. C'est une question d'éducation.

**Article intégral publié dans *Le Héraut du jour – La Marseillaise* le lundi 4 juillet 2005 dans le cadre de "L'entretien du lundi". Les propos de Jean-Pierre Jougla ont été recueillis par Jean-Marie-Dinh. La citation mise en exergue a été choisie par Psychothérapie Vigilance, le titre général aussi.**